



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 24 septembre 2025 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Edmond Leclerc, Daniel Champagne et madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Mike Duggan, conseiller, District électoral de Pointe-Gatineau

CE-2025-765

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE – 2021 SP 001 – TRAVAUX DU LOT 5 - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-875 du 9 novembre 2022, a octroyé à l'entrepreneur 3990591 Canada inc. (Beaudoin Canada), un contrat pour les travaux du lot 5 du programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, pour un montant total de 83 011 950 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-157 du 20 mars 2024, autorisait un premier ajustement au montant de 365 915,65 \$ incluant les taxes, pour un coût total du contrat réajusté de 83 377 865,65 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-692 du 16 octobre 2024, autorisait un second ajustement au montant de 757 035,26 \$ incluant les taxes, pour un coût total du contrat réajusté de 84 134 900,91 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2025-314 du 23 avril 2025, autorisait un troisième ajustement au montant de 674 686,66 \$ incluant les taxes, pour un contrat réajusté de 84 809 587,57 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'octroi et depuis la résolution numéro CE-2025-314 :

- Un avis de modification a été approuvé (AMC-10674), regroupant cinq ordres de changement qui ont été recommandés par le consultant WSP Canada inc., et totalisant un montant de 245 596,07 \$ incluant les taxes;
- 21 nouveaux ordres de changement ont été recommandés par le consultant WSP Canada inc., et totalisent un montant de 301 016,83 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieure à 250 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine l'avis de modification AMC-10674 pour un montant total de 245 596,07 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 301 016,83 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, pour un cumulatif des ajustements à approuver à 546 612,90 \$ incluant les taxes.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant cumulatif de 85 356 200,47 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-766

SOUSSION 2025 SP 177 - AMÉNAGEMENT DES LOTS VACANTS EN ZONE INONDABLE, SECTEUR DE POINTE-GATINEAU - SERVICES DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Polane, 621, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour l'aménagement des lots vacants en zone inondable, secteur de Pointe-Gatineau, pour un montant total approximatif de 1 117 864,29 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 août 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-767

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44 2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER NORDMEC À EXÉCUTER DES TRAVAUX À L'AUTOMNE 2025, HORS DES HEURES PERMISES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - ALICIA LACASSE-BRUNET

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2025-492 du 18 juin 2025, a octroyé un contrat à la firme Nordmec Construction inc. pour les travaux du programme correcteur des surverses, phase I situées dans les secteurs de Buckingham, de Gatineau et de Hull;

CONSIDÉRANT QUE la surverse G-28 est située à l'intersection des boulevards Labrosse et La Vérendrye;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être effectués au centre d'une intersection majeure, à forte circulation de jour à proximité d'une école secondaire;

CONSIDÉRANT QUE pour réduire les entraves majeures à la circulation et assurer la sécurité des écoliers, il est proposé d’exécuter ces travaux de nuit;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux devraient être exécutés sur une période approximative de cinq nuits à l’automne 2025;

CONSIDÉRANT QUE l’article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d’hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin de permettre à la firme Nordmec Construction inc. de réaliser des travaux correctifs à la surverse G-28, hors des heures permises, sur une période approximative de cinq nuits à l’automne 2025.

Adoptée

CE-2025-768

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC. - 2024 SP 103 - RÉFECTION ROUTIÈRE DU BOULEVARD MONT-BLEU, ENTRE LES BOULEVARDS DE LA CITÉ-DES-JEUNES ET SAINT-JOSEPH - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - ISABELLE N. MIRON ET MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2024-335 du 22 mai 2024, adjugeait à la firme Eurovia Québec Construction inc., un contrat pour la réfection routière du boulevard Mont-Bleu, entre les boulevards de la Cité-des-Jeunes et Saint-Joseph pour un montant total approximatif de 8 938 833,93 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l’avis de modification à un contrat AMC-10431 a déjà été approuvé pour un montant de 34 155,51 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Citek s.e.n.c., mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d’ingénierie de surveillance bureau et chantier avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 487 931,51 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QU’en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d’ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU’après vérifications, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine l'avis de modification à un contrat AMC-10431 pour un montant de 34 155,51 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 487 931,51 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Eurovia Québec Construction inc., dans le cadre du projet de réfection routière du boulevard Mont-Bleu, entre les boulevards de la Cité-des-Jeunes et Saint-Joseph, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 522 087,02 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 9 460 920,95 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-769

SOUSSION 2025 SP 392 - RÉFECTION ROUTIÈRE DE LA RUE CHAMPLAIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Eurovia Québec Construction, 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0, pour la réfection routière de la rue Champlain sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 316 868,11 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 août 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-770

SOUSSION 2025 SP 390 - RÉFECTION DU SENTIER DU MOULIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Pavage CG (11325973 Canada inc.) 465, chemin Industriel, L'Ange-Gardien, Québec, J8L 0A9, pour la réfection du Sentier du Moulin, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 840 202,55 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 septembre 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-771

PROJET-PILOTE DE SERVICES D'AUTOPARTAGE EN LIBRE-SERVICE SANS RÉSERVATION

CONSIDÉRANT QUE l'autopartage fait partie de l'offre en mobilité durable présente sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'un service d'autopartage flexible sans réservation viendrait bonifier l'offre actuelle en mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la mobilité juge pertinente l'implantation d'un projet-pilote pour la mise en place d'un service d'autopartage flexible sans réservation sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'évaluer si des enjeux ou besoins particuliers doivent être adressés en vue d'une éventuelle implantation permanente d'un tel service;

CONSIDÉRANT QUE toutes les entreprises offrant un service d'autopartage sont admissibles à participer au projet-pilote;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Communauto est présente sur le territoire de la ville de Gatineau par son offre de services d'autopartage et qu'elle souhaite élargir ses services en mettant à la disposition des citoyens un service d'autopartage flexible sans réservation;

CONSIDÉRANT QUE le Service de mobilité et le Service de police ont préparé un protocole d'entente avec Communauto permettant la mise en place d'un tel projet-pilote sur le territoire gatinois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve les termes du protocole d'entente joint à la présente résolution;
- autorise la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer tous les documents relatifs nécessaires à la signature de l'entente avec Communauto pour donner plein effet à la décision du comité.

Adoptée

CE-2025-772

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT SUR DIVERSES RUES DANS LE CADRE DU PROJET DE STATIONNEMENT HIVERNAL 2026

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la révision de la Politique de viabilité hivernale, des propositions ont été faites afin de trouver des solutions pour optimiser le déneigement des rues;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé, en 2024, la mise en place d'un projet pilote de stationnement hivernal sur un côté seulement de certaines rues, le tout, par la résolution numéro CM-2024-384;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote est un succès;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics, lors de la présentation du bilan hivernal de la saison 2024-2025, recommande de poursuivre le stationnement hivernal sur un côté de rue seulement et de le bonifier pour la saison 2025-2026 en ajoutant plusieurs segments de rue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé, à partir de la saison hivernale 2025-2026, l’ajout de segments de rue pour le stationnement hivernal sur un côté de certaines rues, le tout, par la résolution numéro CM-2025-418;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation du stationnement doit être adoptée par résolution par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement pour interdire le stationnement de décembre à mars d’un côté sur les tronçons des rues présentées ici-bas, dossier RS-25-131, comme illustré aux plans faisant partie intégrante de ce document :

<u>Rue</u>	<u>Numéro de plan</u>	<u>Date du plan</u>
Rue de Barcelone	CRO-25-178	6 mai 2025
Rue du Marigot	CRO-25-179	6 mai 2025
Rue du Glenbow	CRO-25-180	6 mai 2025
Rue du Luxembourg	CRO-25-181	6 mai 2025
Rue du Pirée	CRO-25-182	6 mai 2025
Rue de l’Art-Contemporain	CRO-25-185	6 mai 2025
Rue de l’Art-Moderne	CRO-25-185	6 mai 2025
Rue d’Anvers	CRO-25-186	6 mai 2025
Rue de la Petite-Ourse	CRO-25-183	6 mai 2025
Rue de Bruxelles	CRO-25-192	6 mai 2025
Rue de l’Astre	CRO-25-193	6 mai 2025
Rue du Zénith	CRO-25-194	6 mai 2025
Rue de l’Automne	CRO-25-195	6 mai 2025
Rue du Frimas	CRO-25-196	6 mai 2025
Rue du Crépuscule	CRO-25-197	6 mai 2025
Rue de la Gravité	CRO-25-198	6 mai 2025
Rue Marcel-Chaput	CRO-25-307	6 mai 2025
Rue Bourque	CRO-25-187	6 mai 2025
Rue Caron	CRO-25-188	6 mai 2025
Rue Galipeau	CRO-25-190	6 mai 2025
Rue Normand	CRO-25-191	6 mai 2025
Rue Frontenac	CRO-25-189	6 mai 2025
Rue du Talus	CRO-25-297	6 mai 2025
Rue Curé-André-Pressesault	CRO-25-202	6 mai 2025
Rue Joseph-Galipeau	CRO-25-205	6 mai 2025

Rue Baribeau	CRO-25-200	6 mai 2025
Rue Plouffe	CRO-25-201	6 mai 2025
Rue Langlois	CRO-25-203	6 mai 2025
Rue de Vimy	CRO-25-208	6 mai 2025
Rue Monast	CRO-25-199	6 mai 2025
Rue de la Littérature	CRO-25-207	6 mai 2025
Rue Dumont	CRO-25-209	6 mai 2025
Rue le Roy	CRO-25-210	6 mai 2025
Rue de la Pointe-Taillon	CRO-25-216	6 mai 2025
Rue du Campagnard	CRO-25-211	6 mai 2025
Rue du Galion	CRO-25-212	6 mai 2025
Rue de la Frégate	CRO-25-213	6 mai 2025
Rue de Batiscan	CRO-25-184	6 mai 2025
Impasse de l'Aiglon	CRO-25-217	6 mai 2025
Rue Papetière	CRO-25-218	6 mai 2025
Rue Lefebvre	CRO-25-219	6 mai 2025

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service de la mobilité, conformément aux plans qui font partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2025-773

SOUSSION 2025 AI 369 - ACHAT DE PRODUITS PRINOTH POUR CHENILLETES DE TROTTOIR SW4S - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service de l’approvisionnement responsable a publié le 19 juin 2025 au système électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec un avis d’intention d’accorder un contrat de gré à gré au fournisseur identifié dit « unique » en vertu de l’article 573.3 al.1 (2) de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE suite aux recherches et vérifications effectuées, le fournisseur « Équipements Plannord Ltée » était le seul en mesure de répondre aux exigences spécifiées;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la Ville de Gatineau avait l’obligation de vérifier qu’un seul fournisseur répondait aux exigences techniques et qu’il n’existait pas de solution de rechange pouvant garantir la fourniture de produits pour chenillettes de trottoir SW4S, conformément aux besoins précis des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE suivant cet avis d’intention, aucun fournisseur ne s’est manifesté :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à Équipements Plannord Ltée, 70, rue d’Anvers, Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A 1S4, pour l’achat de produits Prinoth pour chenillettes de trottoir SW4S pour un montant approximatif de 500 000,00 \$ incluant les taxes.

Le contrat sera valide pour une année à partir de la date d’adjudication du contrat.

Le trésorier est autorisé :

- à effectuer les virements nécessaires afin de donner suite à l’octroi du contrat;
- à prévoir les sommes nécessaires au budget de l’année 2026 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné jusqu'à l'atteinte des sommes disponibles :

Sous-projet	Compte	Description
10319.01	64410	STP GFE – Ateliers mécaniques – Déblaiement et enlèvement de neige – Pièces et accessoires

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2025 conditionnellement à l’adoption du budget 2026.

Adoptée

CE-2025-774

SOUSSION 2025 AI 168 - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - ACHAT, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UN SIMULATEUR DE CONDUITE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service de l’approvisionnement responsable a publié le 6 mars 2025 au système électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec un avis d’intention d’accorder un contrat de gré à gré au fournisseur identifié dit « unique » en vertu de l’article 573.3 al.1 (2) de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE suite aux recherches et vérifications effectuées, le fournisseur « Virage Simulation inc. » était le seul en mesure de répondre aux exigences spécifiées;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la Ville de Gatineau avait l’obligation de vérifier qu’un seul fournisseur répondait aux exigences techniques et qu’il n’existait pas de solution de rechange pouvant garantir la fourniture, l'installation et la mise en service d'un simulateur de conduite 100 % en français, conformément aux besoins précis de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE suivant cet avis d’intention, aucun fournisseur ne s’est manifesté :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Virage Simulation inc., 85, boulevard Montpellier, Montréal, Québec, H4N 2G3, pour l’achat, l'installation et la mise en service d'un simulateur de conduite incluant le support et la mise à jour du logiciel ainsi que la maintenance, pour un montant total de 234 491,51 \$ incluant les taxes;

Le contrat pour le support, la mise à jour logiciel et la maintenance préventive est d’une durée d’une année débutant le 1^{er} octobre 2025, avec la possibilité de le renouveler pour une période additionnelle d’une année;

- autorise le Service des travaux publics à se prévaloir le cas échéant de la période optionnelle prévue au contrat portant ainsi la valeur totale du contrat à 253 519,87 \$;
- autorise le trésorier à effectuer les virements nécessaires afin de donner suite à l’octroi du contrat;
- autorise le trésorier à prévoir les fonds aux budgets des années 2026 et 2027 afin de donner suite à la présente.

Si le contrat est renouvelé, le prix unitaire pour le support, la mise à jour du logiciel et la maintenance sera révisé, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Information budgétaire				Description	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
64910	0061	0106	10345.01	STP ST - Services techniques - Achats non-capitalisables	215 463,15 \$
63410	0061	0106	10345.01	STP ST - Services techniques - Entretien et réparation ameublement et équipements informatiques	19 028,36 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-775

SOUSSION 2024 SP 324A - LOCATION DE CHARGEURS SUR ROUES SUR DEMANDE SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Location d’équipement Battlefield (QM) - Toromont CAT, 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour la location de chargeur sur roues, avec équipements, sans opérateur nécessaire à l’exécution des divers travaux municipaux, en tenant compte des prix et de la disponibilité des équipements, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 13 août 2025, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le Service des travaux publics prévoit que les coûts totaux ne dépasseront pas 950 000,00 \$, et ce, pour toute la durée du contrat.

Ces taux de location seront en vigueur à partir du 12 octobre 2025, et ce pour une durée de trois ans.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé :

- à prévoir aux budgets des années 2026-2029, les montants nécessaires pour donner suite à la présente;
- à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-776

AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2022 SP 511 - SERVICE D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE TOITURE - SECTION A - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CE-2023-516 du 21 juin 2023, la Ville de Gatineau a adjugé un contrat aux firmes ci-dessous pour les services d'entretien et de réparation de toiture, le tout en tenant compte des taux horaires et de la disponibilité des firmes, sur une durée de trois ans, avec deux années d'option à compter du 4 juillet 2023;

- 1 - Les Toitures Raymond et associés inc.;
- 2 - Morin Isolation & Toitures ltée;
- 3 - Covertite (1977) ltée;
- 4 - 2413-2276 Québec inc.;
- 5 - TMR3 Couvreur inc.;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de plusieurs réparations urgentes sur les toitures de nos édifices, le montant maximal du contrat a été atteint et que les travaux supplémentaires évalués à 80 482,50 \$ incluant les taxes, doivent être payés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant supplémentaire de 80 482,50 \$ incluant les taxes, (AMC-10775) pour des travaux additionnels par suite d'ajustement des quantités, portant ainsi la valeur totale du contrat au montant de 379 560,36 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les différents postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-777

SOUSSION 2025 SP 082 - ACHAT DE REMORQUE ET D'UN BATEAU DE PATROUILLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme suivante Nautic & Art inc., 310, rue du parc Industriel, Windsor, QC, J1S 2T2, pour l'achat d'une remorque et d'un bateau de patrouille, pour un montant total révisé de 482 659,30 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée le 18 juin 2025, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour les sections A et B.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

CDR	Sous-projet	Description	Montant taxes incluses
0109	20024.23	STP GFE - FDI - Bateau sur remorque 163P912 - OT-09-002 programme de remplacement véhicules. 1123001023	355 917,37 \$
0109	21550.57	STP GFE – Transfert équipements	126 741,93 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-778

SOUSSION 2025 AI 430 - ACHAT DE DEUX VÉHICULES AUTOPOMPE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'approvisionnement responsable a publié le 14 août 2025 au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, un avis d'intention d'accorder un contrat de gré à gré au fournisseur identifié dit « unique » en vertu de l'article 573.3 al.1 (2) de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE suite aux recherches et vérifications effectuées, le fournisseur « L'Arsenal / C.M.P. Mayer » était le seul en mesure de répondre aux exigences spécifiées;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la Ville de Gatineau avait l'obligation de vérifier qu'un seul fournisseur répondait aux exigences techniques et de livraison et qu'il n'existait pas de solution de rechange conformément aux besoins des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE suivant cet avis d'intention, un fournisseur s'est manifesté. Par contre, ce dernier ne pouvait rencontrer le délai de livraison indiqué à l'avis d'intention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme L'Arsenal / C.M.P Mayer, 2250, André-C.Hamel, Drummondville, Québec, J2C 8B1, pour l'achat de deux véhicules autopompe pour un montant approximatif de 3 077 727,60 \$ incluant les taxes. Ce montant sera ajusté en fonction du taux de change américain.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant CAD (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
64920	0061	0109	21756.09	STP GFE – No. véhicule 341F353 – Camion autopompe	1 538 863,80 \$
64920	0061	0109	21756.01	STP GFE – No. véhicule 341F354 – Camion autopompe	1 538 863,80 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-779 **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 11 SEPTEMBRE 2025 AU MONTANT DE 11 769 911 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 5 au 11 septembre 2025 au montant de 11 769 911 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-780 **SOUMISSION 2025 SP 333 - ACHAT ET LIVRAISON DE PIÈCES D’ÉCLAIRAGE DE RUES ET DE BÂTIMENTS, DE CÂBLES ET DE DIVERS PRODUITS ÉLECTRIQUES - SERVICE DE L’APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes des contrats pour l’achat et livraison de pièces d’éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de divers produits électriques, pour un montant total de 577 382,58 \$ incluant les taxes, pour deux ans, le tout en conformité avec les documents d’appels d’offres et les soumissions conformes reçues le 19 août 2025 pour chacune des sections, à savoir :

- La firme NEDCO Québec, située au 505, rue Locke, St-Laurent, Québec, H4T 1X7, pour l’achat et la livraison de pièces d’éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de divers produits électriques, pour les sections A, F et J, pour un montant de 385 352,84 \$ incluant les taxes;
- La firme Métal Pole-Lite inc., située au 770, avenue Thomas, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J2X 5E7, pour l’achat et la livraison de pièces d’éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de divers produits électriques, pour la section C, pour un montant de 97 820,39 \$ incluant les taxes;
- La firme Dubo Électrique Ltée, située au 5780, rue Ontario Est, Montréal, Québec, H1N 0A2, pour l’achat et la livraison de pièces d’éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de divers produits électriques, pour les sections B et E, pour un montant de 94 209,35 \$ incluant les taxes.

Après la première année des contrats, les prix seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les contrats pourront être renouvelés pour une période additionnelle d'une année, étant de 2027 à 2028, ce qui porterait le montant total approximatif à 866 073,87 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé :

- à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi des contrats;
- à prévoir aux budgets des années 2026 à 2028 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires suivants :

Poste budgétaire	Description	Montant total (incluant les taxes)
Divers	Service de l'approvisionnement responsable	298 166,74 \$
Divers	Service de l'approvisionnement responsable	87 243,01 \$
Divers	Service de l'approvisionnement responsable	97 820,39 \$
Divers	Service de l'approvisionnement responsable	6 966,34 \$
Divers	Service de l'approvisionnement responsable	57 913,83 \$
Divers	Service de l'approvisionnement responsable	29 272,27 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 19 septembre 2025.

Adoptée

CE-2025-781 FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 121078

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 121078 a été embauché à titre d'employé-cadre de statut temporaire le 3 mars 2025 et est assujetti à une période d'essai de 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE depuis son embauche, l'employé numéro 121078 présente des lacunes dans l'exécution de ses tâches et ne répond pas à l'ensemble des exigences de son poste;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par le service concerné à offrir de la formation, du jumelage ainsi que de l'encadrement à l'employé numéro 121078 depuis son embauche;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du service concerné autorisent la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d’emploi administrative de l’employé numéro 121078.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENT

- 1. Autorisation de dépenser en cas de force majeure en vertu de l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 6.2 de l'annexe B de la Charte de la Ville de Gatineau par madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette

CE-2025-782

SUSPENSION SANS TRAITEMENT DE CINQ JOURS DE TRAVAIL - EMPLOYÉ NUMÉRO 121010

CONSIDÉRANT les conclusions de l’enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT l’ensemble des faits analysés ainsi que l’état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent les conclusions à la suite de l’enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l’imposition d’une suspension sans traitement de cinq jours de travail à l’employé numéro 121010.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif